

## **Le contrôle de la qualité du dénombrement des logements du nouveau recensement de population.**

*Caroline ESCAPA et François VINOT*

Insee - Unité "Recensement de la population"

Insee - département de la démographie

(anciennement responsable de la maîtrise d'œuvre statistique et organisation du programme de rénovation du recensement de la population)

La rénovation du recensement de la population est marquée principalement par une évolution méthodologique (annualisation de la collecte, recours au sondage dans les communes de 10 000 habitants ou plus) et juridique (responsabilité de la collecte des enquêtes de recensement confiée aux communes, l'Insee assurant le contrôle de celle-ci).

Ce nouveau contexte justifie la mise en place d'un dispositif rénové de contrôle de la qualité de la collecte.

Le contrôle de la collecte concerne toutes les communes recensées. S'appuyant sur les informations recueillies lors de la phase de réception des questionnaires en direction régionale et une comparaison de celles-ci avec des données prévisionnelles, le dispositif mis en place calcule une note résumant la qualité de la collecte pour chaque commune. En fonction du niveau de cette note, le responsable en direction régionale est incité à engager un contrôle approfondi de la collecte de la commune. Ce contrôle passe par une première étape en bureau utilisant le fichier de la taxe d'habitation suivi, le cas échéant, de contrôles sur le terrain réalisés par des enquêteurs du réseau.

Cette communication traite des méthodes mises en œuvre pour élaborer ce dispositif et présente les premiers résultats obtenus.